



III Hépatite B



Résumé des recommandations vaccinales :

- **Vaccination obligatoire pour les enfants** nés depuis 1er janvier 2018 ; rattrapage recommandé jusqu'à l'âge de 15 ans révolus
- Vaccination recommandée pour les personnes à **risque élevée d'exposition** ;
- **Professionnels : Immunisation ou vaccination** contre l'hépatite B **obligatoire** ou **recommandée** pour certains professionnels ;

L'hépatite B est une infection aiguë ou chronique du foie provoquée par le virus de l'hépatite B (VHB). Le VHB se transmet par contact avec les liquides biologiques, comme le sang, la salive, les sécrétions vaginales et le sperme.

RECOMMANDATIONS VACCINALES

EN POPULATION GÉNÉRALE :

- **La vaccination est obligatoire** chez tous les enfants nés depuis le 01/01/2018
- **Le rattrapage vaccinal est recommandé jusqu'à l'âge de 15 ans révolus.**

PERSONNES À RISQUE ELEVÉ D'EXPOSITION :

La vaccination est recommandée chez les personnes à risque élevé d'exposition :



- les jeunes accueillis dans les institutions pour l'enfance et la jeunesse handicapées ;
- les enfants d'âge préscolaire accueillis en collectivité ;
- les nouveau-nés de mères porteuses de l'antigène HBs ainsi que ceux nés en Guyane ou à Mayotte ;
- les enfants et adultes accueillis dans les institutions psychiatriques ;
- les personnes ayant des relations sexuelles avec des partenaires multiples, exposées aux IST ou ayant une IST en cours ou récente ;
- les usagers de drogues par voie parentérale ou intranasale ;
- les voyageurs dans les zones de moyenne ou forte endémie ;
- les personnes amenées à résider en zones de moyenne ou de forte endémie ;

- les personnes susceptibles de recevoir des transfusions ou des médicaments dérivés du sang (hémophiles, dialysés, insuffisants rénaux...);
- les personnes candidates à une greffe d'organe, de tissu ou de cellules ;
- les personnes de l'entourage d'une personne atteinte d'hépatite B aigüe ou chronique (personnes vivant sous le même toit)
- les partenaires sexuels d'une personne infectée par le VHB ou d'un porteur chronique de l'antigène HBs ;
- les personnes détenues qui peuvent cumuler un certain nombre de facteurs d'exposition au VHB ;
- les personnes porteuses d'une hépatopathie chronique ;
- les personnes infectées par le VIH ou le VHC ;

PROFESSIONNELS :

L'immunisation ou la vaccination contre l'hépatite B est obligatoire ou recommandée pour certains professionnels :



Vaccination ou immunisation obligatoire :

- **Immunisation obligatoire** (art. L.311-4 du CSP) pour les professionnels exposés à un risque de contamination dans les établissements sanitaires et sociaux (arrêté du 15 mars 1991) et étudiants des professions de santé (arrêté du 6 mars 2007) ;
- **Vaccination obligatoire**, en l'absence d'infection antérieure ou en cours, pour les thanatopracteurs en formation et en exercice (art. L311-4-1 du CSP).



Vaccination recommandée :

- Les professionnels susceptibles d'être en contact direct avec des patients et/ou exposés au sang ou autres produits biologiques, notamment les secouristes, les gardiens de prison, les éboueurs, les égoutiers, les policiers, les tatoueurs (liste non exhaustive).



- Les personnes sont considérées comme immunisées contre l'hépatite B si elles produisent une attestation médicale comportant un résultat, même ancien, indiquant la présence dans le sérum, d'anticorps (AC) anti-HBs > 100 UI/L (arrêté du 2 août 2013).
- En cas de non-réponse à la vaccination, la conduite à tenir est détaillée dans l'annexe II de l'arrêté du 2 août 2013.

SCHEMAS VACCINAUX



Nourrissons né depuis le 1er janvier 2018 : vaccin obligatoire

• **Schéma à 3 doses** : 1 dose à l'âge de 2 mois (8 semaines), 1 dose à l'âge de 4 mois et rappel à l'âge de 11 mois - vaccin hexavalent (DTCaP-Hib-Hep B)

Cas particulier : si mère porteuse de l'antigène HBs, vacciner dès la naissance (le plus tôt possible, si possible dans les 12 heures suivant la naissance)

- Schéma à 3 doses : 1 dose à la naissance (1), puis une dose à 1 et 6 mois : HBVAXPRO® 5µg ou ENGERIX® B10µg (2)
- Un schéma à 4 doses (1 dose à la naissance (1), puis 1 dose à 1, 2 et 6 mois) est recommandé pour les prématurés de moins de 32 semaines et/ou de poids < à 2 kg (2)



Jusqu'à 15 ans révolus : rattrapage recommandé

Rattrapage selon :

- **Schéma classique (3 doses)** : M0, M1, M6 (3) - ENGERIX® B10µg ou HBVAXPro® 5µg
- **Schéma simplifié (2 doses)** pour les adolescents de 11 à 15 ans révolus et en l'absence de risque élevé d'infection par le virus de l'hépatite B : M0 et M6 - ENGERIX® B20µg

(1) Première dose associée à l'administration d'immunoglobulines anti-HBs dans un site différent de celui du vaccin. (2) Un contrôle sérologique à la recherche de l'antigène HBs et un titrage des anticorps anti-HBs est préconisé à partir de l'âge de 9 mois (si possible un à quatre mois après la dernière dose vaccinale) pour s'assurer de la protection à long terme. (3) Respecter un intervalle d'au moins 5 mois entre la 2ème et la 3ème injection.



Chez l'adulte (à partir de 16 ans)

- **Schéma classique (3 doses)** : M0, M1, M6 (3) - HBVAXPro®10 µg ou ENGERIX®B20µg
- **Schéma accéléré (4 doses)** si besoin d'obtenir très rapidement une protection vaccinale, à partir de 18 ans (4) : J0, J7, J21 + rappel à M12 - ENGERIX®B20µg
En cas d'indisponibilité d'ENGERIX® B20µg : schéma accéléré HBVAXPro®10µg : M0, M1, M2 + rappel à M12



Patients insuffisants rénaux chroniques dialysés ou immunodéprimés exposés

Schéma à 4 doses avec 40µg d'antigène vaccinal à chaque injection (soit 2 doses d'ENGERIX® B20µg) : M0, M1, M2 et M6

Sérologie annuelle (recherche anticorps (AC) anti-HBs) recommandée. Si taux d'AC anti-HBs < 10 UI/L (seuil protecteur) : 1 dose de rappel



Contrôle de l'immunisation post-vaccination

Si AC anti-HBs < 100 UI/L, en fonction des résultats des analyses biologiques, possibilité de compléter le schéma vaccinal ou effectuer des injections supplémentaires (voir arrêté du 2 août 2013)

(3) Respecter un intervalle d'au moins 5 mois entre la 2ème et la 3ème injection. (4) personnes détenues, personnes en situation de départ imminent en zone d'endémie moyenne ou forte.

VACCINS DISPONIBLES



Hep B

Nouveau-né à à 15 ans inclus



Engerix B 10®

Vaccin pédiatrique monovalent recombinant contre l'hépatite B. Suspension injectable en seringue préremplie.

HBVAXPRO 5®

Vaccin pédiatrique monovalent recombinant contre l'hépatite B. Suspension injectable en seringue préremplie.



Hep B

A partir de 16 ans

Engerix B 20®

Vaccin adulte monovalent recombinant contre l'hépatite B. Suspension injectable en seringue préremplie.

Possibilité d'administrer Engerix®B20µg selon un schéma à 2 doses chez les adolescents entre 11 et 15 ans

HBVAXPRO 10®

Vaccin adulte monovalent recombinant contre l'hépatite B. Suspension injectable en seringue préremplie.



DTCaP - Hib - Hep B

A partir de l'âge de 6 semaines

Infanrix Hexa® (DTCaP-Hib-HBV)

Vaccin hexavalent pédiatrique diphtérique, tétanique, coquelucheux acellulaire, poliomyélitique (inactivé), de l'hépatite B et de l'*Haemophilus influenzae* type b. Poudre et suspension pour suspension injectable.

Hexyon®

Vaccin hexavalent pédiatrique diphtérique, tétanique, coquelucheux acellulaire, poliomyélitique (inactivé), de l'hépatite B et de l'*Haemophilus influenzae* type b. Suspension injectable en seringue préremplie.

Vaxelis®

Vaccin hexavalent pédiatrique diphtérique, tétanique, coquelucheux acellulaire, poliomyélitique, de l'hépatite B et de l'*Haemophilus influenzae* type b. Suspension injectable en seringue préremplie.



Hep A - Hep B

A partir de 16 ans

TWINRIX ADULTE®

Non pris en charge par l'assurance maladie

Vaccin adulte bivalent contre l'hépatite A et l'hépatite B. Suspension injectable en seringue préremplie.



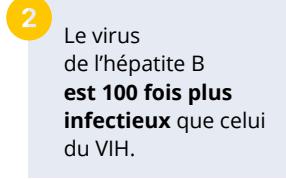
POUR EN SAVOIR PLUS



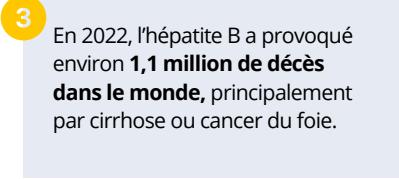
POUR INFO



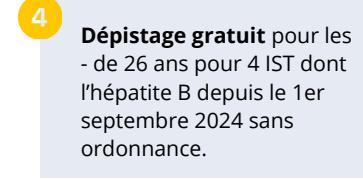
1 En France, on estime que **280 000 personnes** sont porteuses chroniques de l'hépatite B.



2 Le virus de l'hépatite B **est 100 fois plus infectieux** que celui du VIH.



3 En 2022, l'hépatite B a provoqué environ **1,1 million de décès dans le monde**, principalement par cirrhose ou cancer du foie.



4 **Dépistage gratuit** pour les - de 26 ans pour 4 IST dont l'hépatite B depuis le 1er septembre 2024 sans ordonnance.



Réglementation et politiques vaccinales

- Calendrier vaccinal de l'année en cours : pages dédiées aux maladies mentionnées dans ce mémo ;
- Boîte à outils OMEDIT NA vaccination : mémos dédiés à l'hépatite B ;
- Vaccination-info-service version professionnelle : pages dédiées.



Données scientifiques

- Santé publique France : couvertures vaccinales, données épidémiologiques, données cliniques ;
- OMS : données épidémiologiques.



Évaluations des recommandations vaccinales et des vaccins

- HAS (avis) : recommandations vaccinales.

